



(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 01ATEX0005 X**

(4) Appareil ou système de protection :

BOITES DE RACCORDEMENT TYPES AQ.. et AR..

(5) Constructeur : **ITALSMEA**

(6) Adresse :
Via per Cernusco, 15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° 15661/01.


(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014 de juin 1997 + A1 et A2
EN 50 019 de mars 1994
EN 50 020 de août 1994
EN 50 281-1-1 de septembre 1998

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G D

IP66 T85°C ou IP66 T100°C

EEx e II T6 ou EEx e II T5 ou EEx ia IIC T6 ou EEx ia IIC T5 ou EEx e ia IIC T6 ou EEx e ia IIC T5

Verneuil-en-Halatte, le 2001 02 16



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

ANNEXE(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 01ATEX0005 X**(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

Boîte de raccordement déclinée en 2 tailles pour le type AQ.. et 5 tailles pour le type AR.. .

La boîte métallique se compose d'un corps fermé par un couvercle fixé par vis et éventuellement articulé par l'intermédiaire de charnières.

Cette boîte contient un ensemble de bornes de raccordement d'un type certifié, protégées par sécurité augmentée et/ou par sécurité intrinsèque.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Coffret de raccordement pour une température ambiante maximale de 40°C		
type	Puissance maximale dissipée (W) selon classe de température	
	T6 ou T85°C	T5 ou T100°C
AQ 6	35	58
AQ 8	55	95
AR 2	18	28
AR 4	27	43
AR 6	41	66
AR 8	58	105
AR 8A	87	135

Coffret de raccordement pour une température ambiante maximale de 50°C		
type	Puissance maximale dissipée (W) selon classe de température	
	T6 ou T85°C	T5 ou T100°C
AQ 6	26	43
AQ 8	41	69
AR 2	13	22
AR 4	20	34
AR 6	31	51
AR 8	43	72
AR 8A	65	108


Coffret de raccordement pour une température ambiante maximale de 55°C		
type	Puissance maximale dissipée (W) selon classe de température	
	T6 ou T85°C	T5 ou T100°C
AQ 6	24	35
AQ 8	38	55
AR 2	12	18
AR 4	19	27
AR 6	28	41
AR 8	40	58
AR 8A	61	87

Tensions maximales:

- 250 V pour bornes de raccordement protégées en sécurité intrinsèque
- 750 V pour bornes de raccordement protégées en sécurité augmentée

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- **ITALSMEA**
Via per Cernusco, 15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE
- AQ..ou AR..
- INERIS 01ATEX0005X
- (numéro de série, s'il existe)
- (Année de construction)
-  II 2 GD
- EEx e II T6 ou EEx e II T5 ou EEx ia IIC T6 ou EEx ia IIC T5 ou EEx e ia IIC T6 ou EEx e ia IIC T5
- IP 66 T100°C ou IP 66 T85°C
- (Tension et courant assignés)

Pour les modèles AR 8 et AR 8A présentant une puissance dissipée supérieure à 80 W, la mention :

- Tcâble = 85°C

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison conformément à §7.1 de la norme EN 50 019, un essai diélectrique comme spécifié en §6 réalisé pour les éléments de raccordement.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil ou du système de protection, objet de la présente attestation.

- Notice descriptive TN-30-2001-01 (14 pages) signée le 15.02.2001
- Notice d'instructions (5 pages) signée le 15.02.2001

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les coffrets sont prévus pour être utilisés dans une gamme de températures ambiantes de -50°C à 55°C.

La stabilité thermique des bornes doit être compatible avec la gamme de températures ambiantes prévues.

Le nombre maximal de bornes admissibles est fonction de la puissance maximale dissipée dans le coffret ; les puissances sont celles indiquées dans les tableaux ci-dessus.

L'utilisateur ne devra raccorder, sur les bornes de raccordement de sécurité intrinsèque, que des éléments dont les caractéristiques électriques sont inférieures ou égales à celles indiquées dans les différents certificats des éléments de sécurité intrinsèque.

Pour l'utilisation dans les atmosphères explosives poussiéreuses, l'utilisateur devra procéder à un nettoyage régulier du coffret afin d'éviter les dépôts de poussières sur les parois du coffret.

Ces conditions spéciales sont définies dans la notice d'instruction du coffret.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 019, EN 50 020 et EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.